

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL
N°490



SAISON 2020 - 2021



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION DES ARBITRES	5
COMMIS. ETHIQUE ET PREVENTION	8
COMMISSION FEMININES	10
COMMISSION F.M.I.	11
COMMISSION FUTSAL	13
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	15
COMMISSION DES REGLEMENTS	18
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	21
COM. STATUT DE L'ARBITRAGE.....	24

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 8 Septembre 2020

Election du Comité de Direction du District de l'Isère Appel à Candidatures

L'élection du Comité de Direction du District de l'Isère aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 7 septembre au 22 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football – 2 bis rue Pierre de Coubertin – 38360 Sassenage.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District, [lien vers les statuts du District \(https://isere.fff.fr/category/statuts-et-reglements/\)](https://isere.fff.fr/category/statuts-et-reglements/)

– l'élection a lieu au scrutin proportionnel de liste.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant : [Déclaration de candidature de liste](https://isere.fff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/) (disponible sur notre site internet : <https://isere.fff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/>)

✓✓✓✓ ✓✓✓✓ ✓✓✓✓ ✓✓✓✓

Assemblée Générale d'Hiver Vœux des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District et élective, qui aura lieu le 21 novembre 2020.

Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **21 octobre au plus tard**.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 7 Septembre 2020

Amende 90 €

US LE BOUCHAGE-PASSINS

D4



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	mmuffat-joly@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



CORRESPONDANCES

Transmises à la commission des :

REGLEMENTS : VIRIEU-VALONDRAS – VALLEE DU GUIERS (2) – ASF PORTUGAIS – US BEAUREPAIRE – IZEAUX.

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 8 septembre 2020

Président : Joseph SABATINO

Secrétariat : Aboubaker LALO

Présents : TREVISAN L, AKYUREK M, DETHOOR S, CARRETERO C,

DESIGNATIONS ADULTES ET JEUNES DISTRICT :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivants :

Désignations D1 – D2 – A.A. District et Ligue - FARKAS Léo – 07-85-98-74-44- Mail FARKAS Léo : designation.isere@gmail.com

Désignations Jeunes• U20 et Ligue – GUIRADO PATRICO Nathan – 06-68-68-31-61
designateur-U20-38@outlook.fr

Désignations U17 – CUSANNO S – 06-46-41-36-44 - designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

Désignations U15 – YUKSEL Ferdinand – 07-83-21-11-11 - designateur-U15-38@outlook.fr

Désignations Foot entreprises - AKYUREK Mustapha – 06-58-92-79-30 - mustaky38@yahoo.fr

Désignations Futsal - GUIGON Florian -06-03-90-02-44 - clarisse.guigon@orange.fr

Coupe Gambardella 1e et 2ème tour : les arbitres désignés recevront par la Laurafoot les documents concernant le défraiement pour ladite compétition (listing et note de frais)

Pour le 1er et 2ème tour , les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant .

A savoir pour info :

frais de fonctionnement : 35 €

Frais de déplacement 0,802 € km Aller, minimum 33 €

Dates de formations 2020-2021 :

Formations initiales en arbitrage prévues :

1ere formation les 17, 24, 31 octobre 2020. Formation FMI : 7 novembre 2020

2ème formation : 9, 16, 23 janvier 2021. Formation FMI : 30 janvier 2021

Les clubs intéressés sont priés de voir les modalités pour l'inscription des candidats sur le site du district.

Modifications des lois du jeu à compter de cette saison 2020/2021

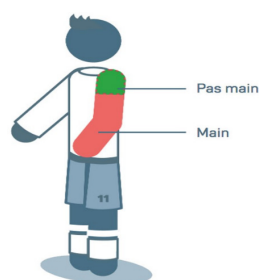
Mains

Souvent compliquée à juger, la limite entre l'épaule et le bras pour la faute de main est clarifiée, et est définie comme étant "le bas de l'aisselle".

Autre changement concernant les fautes de main : une main "*accidentelle*" commise par un joueur en attaque n'est pénalisée que si elle survient "*immédiatement*" avant un but ou une occasion de but manifeste.

Par exemple : le joueur en attaque touche accidentellement le ballon du bras/de la main, celui-ci parvient à un de ses coéquipiers et l'équipe qui attaque marque dans la foulée : il y a faute de main.

Si, après une main accidentelle, le ballon parcourt une certaine distance (passe ou dribble) et/ou si plusieurs passes sont effectuées avant le but ou l'occasion de but, il n'y a pas faute.



Cartons

Si un gardien de but joue délibérément le ballon une deuxième fois lors d'une reprise du jeu (avant que le ballon n'ait touché un autre joueur) et annihile une attaque prometteuse ou empêche un but ou une occasion de but manifeste, il doit être averti ou exclu (carton jaune ou rouge). Cela s'applique même si le deuxième contact a été fait avec la main/le bras, car l'infraction n'est pas la "faute de main" mais le fait de jouer "illégalement" le ballon une deuxième fois.

Toute infraction (et pas seulement une faute) commise pour "*perturber ou stopper une attaque prometteuse*" doit être sanctionnée d'un carton jaune.

Un joueur qui ne respecte pas la distance réglementaire (4 m) sur une balle à terre doit être sanctionné d'un carton jaune.

Règle de l'avantage

Si l'arbitre laisse l'avantage ou permet à un coup franc d'être joué "rapidement" après une infraction commise pour perturber ou stopper une attaque prometteuse, le carton jaune n'est pas administré.

Dans le cas où la faute empêche une "*occasion de but manifeste*" (qui aurait été sanctionnée par un carton rouge), si l'arbitre laisse l'avantage, le défenseur fautif ne prend qu'un carton jaune. Dans le cas où la faute empêche une "*attaque prometteuse*" (qui aurait été sanctionnée d'un carton jaune), le joueur évite totalement le carton.

Penalty

Une infraction commise par le gardien de but (par exemple avancer sur sa ligne) n'est pas pénalisée si le tir manque le but ou rebondit sur le poteau / la barre transversale, sans que le gardien n'ait touché le ballon (sauf si cette infraction a clairement perturbé le tireur). Par contre, si le gardien arrête le penalty, il doit être retiré.

Le gardien ne doit pas recevoir d'avertissement lors d'une première infraction, mais il doit être averti en cas de récidive lors du penalty retiré ou d'un penalty suivant.

Si le tireur et le gardien de but commettent une infraction exactement au même moment (par exemple quand l'infraction du gardien est provoquée par la feinte illégale du tireur), c'est le tireur qui est pénalisé.

Vous pouvez retrouver toutes les modifications sur [le document officiel de l'IFAB \(PDF\)](#).

274 Route des Béthanies – 38430 MOIRANS

Aucun vestiaire ne sera mis à notre disposition.

Merci de respecter scrupuleusement les horaires de passage des tests par catégories :

D1-D2 – 08h00

D3 – 09h00

D4 – 10h00

D5 et AA – 11h00

Jeunes et Futsal – 11h30 à 12h30

Les contrôleurs sont conviés à participer pour aider à l'encadrement et au bon déroulement des tests physiques.

Les arbitres et les contrôleurs recevront ultérieurement les convocations par mail.

Considérant les risques sanitaires et de l'annulation de la partie administrative (révisions des nouvelles Lois du Jeu, questionnaire sur table...), la CDA vous proposera un test QCM en ligne à faire à domicile entre le 19 et 26 septembre 2020.



Devoirs et obligations :

- Obligation de donner vos indisponibilités sur MyFFF au moins 3 semaines à l'avance.
 - Pour les indisponibilités de dernière minute, (qui doivent rester exceptionnelles), les arbitres doivent contacter leur désignateur le plus rapidement ainsi que le club recevant.
- Ils devront envoyer par mail le motif de l'indisponibilité tardive à la CDA.

Desirata :

- Si ce n'est déjà fait sur les fiches de renseignements, veuillez préciser **par mail à l'attention du désignateur** concerné :
- Si vous souhaitez arbitrer, le samedi, le dimanche
- Si vous souhaitez diriger les rencontres Jeunes
- Les arbitres qui sont intéressés par le Foot Entreprises, Futsal sont tenus également de faire rapidement acte de candidature auprès du désignateur concerné.

RAPPEL : Suite à la mise en place d'un logiciel informatique concernant les désignations, il est impératif de saisir vos indisponibilités sur MyFFF 3 semaines avant la date.

NOTE D'INFORMATION :

Concernant la DISCIPLINE, les rapport disciplinaires doivent obligatoirement, à compter de cette saison, être établis sur le compte MyFFF de l'arbitre, le rapport qui se trouve sur le site du district ne doit donc plus être utilisé.

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS CLUBS : Concernant les inscriptions des candidats à la formation initiale de l'arbitrage, merci de voir les modalités sur le site du district.

COURRIERS ARBITRES

M. VRIGNON Pascal : lu et noté. Réponse donnée par le président de la CDA.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

REUNION COMMISSION DU 8 SEPTEMBRE 2020

Président M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, H GIROUD GARAMPON

REUNION DE DEBUT DE SAISON

Le port du masque est obligatoire pour pouvoir participer à ces réunions

Conformément à l'Article 21Bis des Règlements Généraux du District, chaque équipe doit être représentée par son éducateur et un dirigeant licencié, en outre ces personnes devront avoir leur licence avec eux (Foot compagnon).

Une vérification sera faite lors de l'émargement

Pour rappel, les clubs de D5 ayant leur équipe 1 évoluant dans cette division sont invités à participer à la réunion de leur choix

Les dates et lieux de ces réunions pour les équipes évoluant en D1, D2, D3 ET D4 sont les suivantes :

Phase	Poule	Date	Heure	Club	Lieu	Adresse
D1	A	19/09/2020	10H	St Andre le Gaz	St Andre le Gaz	Gymnase municipal, rue Lavoisier
D1	B	19/09/2020	10H	Jarrie Champ	Jarrie Champ	Stade de Champ sur Drac
D2	A	16/09/2020	19H	Bilieu	Bilieu	Local du club de St Cassien
D2	B	14/09/2020	19H	Chabons	Chabons	Salle Post'halles, 2 rue de la poste
D2	C	14/09/2020	19H	Corbelin	Corbelin	Salle des Fêtes, 40 place du Campanil (à côté de la mairie)
D3	A	14/09/2020	19H	USVO	Grenoble	Siege, 7 rue Henry Duhamel
D3	B	16/09/2020	19H	Beaucroissant	Beaucroissant	Complexe Marthe Olympe Richard
D3	C	16/09/2020	19H	Oyeu	Oyeu	Salle des Fêtes, 1201 route du lac
D3	D	19/09/2020	10H	Vallée de l'Hien	Biol	Stade de Biol, route de Belmont
D4	A	21/09/2020	19H	St Paul de Varcès	St Paul de Varcès	Salle de fêtes « Le Ruban » (100m après l'église)
D4	B	21/09/2020	19H	Izeaux	Izeaux	Terrain de foot stade le Genon à Izeaux
D4	C	21/09/2020	19H	La Sure	La Sure	Salle de la mairie Coublevie
D4	D	23/09/2020	19H	Ruy Montceau	Ruy Montceau	A la mairie, Salle de la sallière ; 525 rue de la sallière 38300 RUY.
D4	E	23/09/2020	19H	Eyzin St Sorlin	Eyzin St Sorlin	Salle Christian Arnaud à Eyzin Pinet

BONUS MALUS

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs peuvent contrôler régulièrement leurs décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre numéro d'affiliation ainsi que le nom et numéro de licence de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour :

Manival ; St Quentin sur Isère ; Beaucroissant ; Sud Isère ; Goncelin ; St Paul de Varcès ; Notre dame de Mesage ; Tunisien SMH

Listes reçues mais non validées :

St Joseph de Rivière, St Etienne de Crossey. Vourey foot ; Vourey Sport ; St Lattier ; St Hilaire de la Cote ; Cheyssieu

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.



REUNION DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

Président : Jacques Issartel

Excusé : Thierry Truwant

COURRIERS : VALLEE DU GUIERS, LA U R A FOOT, GT ARTAS CHAR N DAUPHINE, RO-CLAIX, VER SAU, FORMAFoot B V

COMMISSION FEMININE ELARGIE

Suite au report de la plénière féminine en fin d'année, la C F E **est reportée** au **5 octobre 19 h à Moirans (salle de réunion du stade)**

REUNION PLENIERE

Suite au protocole Covid 19, la **PLENIERE FEMININE** est reportée au mois de **Juin 2021**

✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓

CHAMPIONNAT U 18F à 11

10 clubs engagés :

- NIVOLAS 2
- GUC Féminin
- ISLE D'ABEAU
- LCA FOOT 38
- GT ACND
- SUD ISERE
- CLAIX
- RACHAIS
- ECHIROLLES
- Entente VALLEE DU GUIERS / VEZERONCE HUERT

Date limite de la validation des pré- engagements :

U 18 F à 8 : 14 Septembre 2020

U 15 F à 8 : 14 Septembre 2020

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

VER SAU : Demande de jumelage. Impossibilité de jumeler 2 calendriers différents (poule de 10 équipes en féminine et poule de 12 équipes chez les garçons)

D1 CESSIEU : Cette équipe demande à évoluer en D2. Elle est donc remplacée par Haute Tarentaise

D2 : VOIRON / MOIRANS pour rappel à demander à jouer à ce niveau. Cessieu est incorporé dans la poule D2, soit 10 équipes engagées

CHAMPIONNAT SENIORS à 8

Clubs engagés :

BOURBRE 2, CHATTE, COLLINES, 2 ROCHERS, DOMENE, DOMARIN, FOOT ETANGS, ESTRABLIN, GT A C N D 2, G U C 2, LAUZES, LIERS, MIRIBEL, REVENTIN, ST ANDRE LE GAZ, ST JOSEPH DE RIVIERE, VALLEE BLEUE, VAREZE, LA BATIE MONTGASCON, LA SURE, C V L 38, ST GEORGES DE COMMERS, EYZIN ST SORLIN, PAYS D'ALLEVARD, SEYSSINS, VEZERONCE HUERT 2

RO-CLAIX :

Votre inactivité partielle est à déclarer à la ligue

F M I

Pour les clubs U 18 F A 11 et les nouveaux dirigeants en seniors à 11, **2 réunions F M I sont prévues :**

- **Le mardi 15 septembre et jeudi 24 septembre secteur Grenoble**
- **Le jeudi 17 septembre et mardi 22 septembre secteur Bourgoin**

S'inscrire très rapidement auprès de la commission F M I en remplissant le coupon réponse

Eventuellement, vous pouvez vous positionner pour l'accueil de ces réunions.

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I.

REUNION COMMISSION DU 8 SEPTEMBRE 2020

Président : M. MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

A l'approche du début de saison 2020 / 2021 et étant donné l'éloignement des derniers matchs, il est important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

1. DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION (pas de changement)

Play Store : 3.9.0.0

Apple Store : 3.9.0

2. PARAMÉTRAGE UTILISATEURS / ÉQUIPES

ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé.

Toutes les associations utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !

=> Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc ressaisir **obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

Profil

Gestionnaire feuille de match informatisée

Équipe affectée

Les utilisateurs qui n'ont pas d'équipe affectée, ne doivent en aucun cas avoir la case « gestion de feuille informatisée » de cocher

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur
Code d'entrée
Type de profil
Profil
Signature des demandes de licences dématérialisées
Autif
Niveau Footclubs
Téléphone
Adresse mail
Date de dernière connexion

Gestionnaire ☒ Invité ☐
Organisation ☒
Licences ☒
Éducateurs ☒
Compétitions ☒
Joueurs Adhérents ☒
Centre de formation ☒
Projet Club ☒
O.N.C.G. ☒

Gestion feuille de match informatisée ☒

Valider Rafraîchir

3. MOTS DE PASSE

ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs / FMI ont été réinitialisés.

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

4. PRÉPARATION DES ÉQUIPES

L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard

Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures impérativement, puis désactiver le wifi

Pour les matchs du dimanche => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures impérativement, puis désactiver le wifi

IMPORTANT :

L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la **F.M.I. doit être faite le jour même**. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13h00.



COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

Présents : MM. CARRETERO C –LOUIS J

Excusé(e)s : M.J MUFFAT-JOLY. - GELMO B. - SUEUR P.

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO :

La Commission rappelle qu'elle ne répond pas aux mails personnels.

Coupe Nationale Futsal :

Pensez à vous inscrire auprès de la Ligue AURAFOOT pour les engagements en Coupe de Nationale Futsal avant le 15/09/2020.

FORMATIONS

Module initiation Futsal les 28 et 29/11/2020. Inscriptions en ligne sur le site du DIF.

Concernant la formation arbitres Futsal il faut vous rapprocher de la Ligue qui gère cette formation : formations@lau-rafoot.fff.fr

D1 et D2 :

Nous organiserons une réunion plénière au DIF courant septembre (date à définir).

Date de reprise des championnats :

D1 : Semaine 40 : du 28/09 au 04/10/2020.

1 poule de 10 équipes.

D2 : Semaine 40 : du 28/09 au 04/10/2020.

1 poule de 10 équipes.

Envoyez vos créneaux (jours et horaires des rencontres) et coordonnées du responsable d'équipe par Mail au DIF afin de renseigner le calendrier sur le site du district avant le 23/09/2020.

Foot Animation :

Comité de direction du 04/09/2018

Question posée à la Ligue : des jeunes de U6 à U11 ayant une licence futsal dans un club futsal peuvent-ils participer à des plateaux traditionnels sans double licence, sont-ils couverts par l'assurance ? la réponse est oui.

La commission est à votre disposition pour créer des championnats dans les catégories U13 ; U15 ; U17 et féminines.



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Réunion du mardi 08 septembre 2020 – PV 490

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel CFE (Commission Foot Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

6. Ville de Grenoble (Terrains) : noté (terrains vacances Toussaint).

7. GSE : noté (demande en cours).

8. Ville de Grenoble : noté (protocole sanitaire).

BILAN SAISON 2019-2020 : RESULTATS ET CLASSEMENTS

CHALLENGES FAIR-PLAY

Non décernés, annulés.

RECAPITULATIF CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, POULE D1

Championnat à 11 Poule D1 Classement Final 2019-2020 (arrêté au 13/03/2020)		Pts	MATCHES										BUTS			Air Liquide	GSE	CD Varcès	CEA 1 ST	ASPTT 3 Sifac	CEA 2 Grenoble	Belledonne	ASPTT 2 ST	ASPTT 1 La Poste		
			J	NJ	G	dont		N	P	dont		Retr	p.	c.	diff.											
						GF	GP			PF	PP														Pts	
1.	AIR LIQUIDE	25	9	7	8	0	0	1	0	0	0	0	36	12	+	24	-	NJ	x	x	3-1	5-0	5-1	2-1	6-1	
2.	GSE	22	9	7	7	0	0	1	1	0	0	0	29	10	+	19	x	-	1-3	3-2	4-2	5-0	x	3-0	x	
3.	CD Varcès	17	9	7	5	1	0	2	2	0	0	0	21	12	+	9	2-2	0-0	-	3-4	x	x	0-5	3-0 Forfait	x	
4.	CEA 1 ST	14	9	7	5	0	0	0	4	0	1	1	28	27	+	1	2-5	x	x	-	x	2-4	6-5	3-1	3-0	
5.	ASPTT 3 Sifac	8	9	7	4	0	0	0	5	0	0	4	21	25	-	4	x	1-3	0-4	NJ	-	1-0	6-8	5-2	x	
6.	CEA 2 Grenoble	11	10	6	3	0	0	2	5	0	0	0	18	28	-	10	2-5	x	0-3	x	x	x	x	2-2	3-3	
7.	Belledonne	7	9	7	2	0	0	1	6	0	0	0	33	41	-	8	2-3	1-5	x	4-6	x	2-5	-	x	NJ	
8.	ASPTT 2 ST	6	9	7	2	0	1	1	6	1	0	0	14	20	-	6	NJ	x	x	2-0 Pénalité	0-1	x	NJ	x	x	
9.	ASPTT 1 La Poste	2	9	7	0	0	0	2	7	0	0	0	12	37	-	25	x	1-3	0-3	x	1-4	0-2	5-5	1-6	x	
Vérifications		189	41	31	36	1	1	5	36	1	1	5	212	212		0	Résultats des matches									

RECAPITULATIF CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, POULE D1

Championnat à 8 Senior à 8 et Entreprise Poule D1 Classement Final 2019-2020 (arrêté au 13/03/2020)		Pts	MATCHES										BUTS			Jarrie-Champ	Métropolitains	Deux Rochers 1	St-Martin d'Uriage 1	Eybens	St-Martin d'Hères	Fasson	Villeneuve			
			J	NJ	G	dont		N	P	dont		Retr	p.	c.	diff.											
						GF	GP			PF	PP													Pts		
1.	JARRIE-CHAMP	25	9	7	8	0	0	1	0	0	0	0	47	15	+	32	-	x	5-1	8-2	5-2	4-1	3-1	FG>		
2.	Métropolitains	15	7	9	4	1	0	3	0	0	0	0	40	28	+	12	4-4	x	3-3	3-0 Forfait	NJ	9-4	x	FG>		
3.	Deux Rochers 1	14	9	7	4	0	0	2	3	0	0	0	35	29	+	6	2-5	x	-	2-1	x	6-2	4-4	FG>		
4.	Saint-Martin d'Uriage 1	12	10	6	4	0	0	1	5	1	0	0	35	41	-	6	0-7	7-7	x	-	4-1	x	3-5	FG>		
5.	Eybens	6	8	8	2	0	0	0	6	0	0	0	25	39	-	14	x	5-7	7-5	2-4	-	4-2	2-9	FG>		
6.	Saint-Martin d'Hères	6	9	7	2	0	0	0	7	0	0	0	28	51	-	23	x	x	0-6	3-6	3-2	-	9-3	FG>		
7.	Fasson	0	10	6	3	0	0	1	6	0	0	10	45	52	-	7	2-6	5-7	2-6	3-8	x	11-4	-	FG>		
8.	Villeneuve	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	<FG	<FG	<FG	<FG	<FG	<FG	<FG	-		
Vérifications		142	31	25	27	1	0	4	27	1	0	10	255	255		0	Résultats des matches									

RECAPITULATIF CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, POULE D2

Championnat à 8 Senior à 8 et Entreprise Poule D2 Classement Final 2019-2020 (arrêté au 13/03/2020)		Pts	MATCHES										BUTS			Abbaye	Touvet-Terrasse		Billieu	St-Paul-de-Varces		Umicore	Fontaine Les Îles		Deux Rochers 2		St-Martin d'Uriage 2		Seyssins		
			J	NJ	G	dont		N	P	dont		Retr.	p.	c.	diff.		p.	c.		diff.	p.		c.	diff.	p.	c.	diff.	p.		c.	diff.
						GF	GP			PF	PP																				
1.	ABBAYE	19	7	9	6	0	0	1	0	0	0	0	48	21	+ 27	-	5-1	x	4-4	10-7	x	x	12-0	5-2	FG						
2.	Touvet-Terrasse	13	8	8	4	0	0	1	3	0	0	0	28	29	- 1	x	-	x	2-0	5-5	x	2-3	x	FG							
3.	Billieu	13	9	7	4	0	0	1	4	0	0	0	53	55	- 2	3-7	4-5	-	11-5	4-7	4-2	x	5-2	FG							
4.	Saint-Paul-de-Varces	11	8	8	3	0	0	2	3	0	0	0	42	50	- 8	x	x	11-11	-	6-12	x	NJ	6-2	FG							
5.	Umicore	12	8	8	4	0	0	1	3	1	0	0	45	40	+ 5	x	4-5	x	x	-	5-4	5-3	x	2-3							
6.	Fontaine Les Îles	9	9	7	3	0	0	0	6	0	0	0	39	34	+ 5	3-4	6-3	13-5	2-3	x	-	5-1	x	FG							
7.	Deux Rochers 2	9	8	8	3	0	0	0	5	0	0	0	32	35	- 3	3-6	x	3-6	6-7	x	5-1	-	8-3	FG							
8.	Saint-Martin d'Uriage 2	6	7	9	2	1	0	0	5	0	0	0	16	39	- 23	x	2-5	x	x	3-0 Forfait	4-3	x	-	FG							
9.	Seyssins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6-0 Pénalité	<FG	11-5	6-4	<FG	3-3	<FG	<FG	-							
Vérifications		150	32	32	29	1	0	3	29	1	0	0	303	303	0	Résultats des matches															

RECAPITULATIF COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE A 11

Coupe à 11 Poule A Saison 2019-2020 (arrétée au 13/03/2020)		Pts	MATCHES				BUTS			Belledonne	CEA 2 Grenoble	ASPTT 3 Sifac	
			J	G	N	P	p.	c.	diff.				
1.	BELLEDONNE	6	2	2	0	0	9	1	+	8			
2.	CEA 2 Grenoble	3	2	1	0	1	6	4	+	2	NJ		
3.	ASPTT 3 Sifac	3	3	1	0	2	6	9	-	3	1-2	1-5	
4.	ASPTT 2 ST	3	3	1	0	2	5	12	-	7	0-7	3-1	2-4
Vérifications		15	5	5	0	5	26	26	0	Résultats			

Coupe à 11 Poule B Saison 2019-2020 (arrétée au 13/03/2020)		Pts	MATCHES				BUTS			CD Varces	GSE	Air Liquide	CEA 1 ST	
			J	G	N	P	p.	c.	diff.					
1.	CD VARCES	7	3	2	1	0	36	12	+	24				
2.	GSE	7	4	2	1	1	29	10	+	19	1-2			
3.	Air Liquide	5	3	1	2	0	21	12	+	9	2-2	4-4		
4.	CEA 1 ST	3	3	1	0	2	28	27	+	1	0-4	0-2	x	
5.	ASPTT 1 La Poste	0	3	0	0	3	12	37	-	25	x	1-2	0-7	0-6
Vérifications		22	8	6	2	6	126	98	+	28	Résultats			

Coupe de l'Isère, Foot Entreprise à 11

Coupe annulée.

Coupe de l'Isère, René Laffont (Repêchage Foot Entreprise à 11)

Coupe annulée.

RECAPITULATIF COUPES DE L'ISERE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

COUPE SENIOR à 8 ET ENTREPRISE (Phase 1)				1 ^{er} tour				2 ^{ème} tour				3 ^{ème} tour				4 ^{ème} tour				Total				
Equipe	Div.	Gr.	N°	Lieu	Equipe adverse	Score	Observ.	Lieu	Equipe adverse	Score	Observ.	Lieu	Equipe adverse	Score	Observ.	Lieu	Equipe adverse	Score	Observ.	J	Pts	p.	c.	diff.
Abbaye	D2	C	15	D	St-Martin d'Uriage 2	8 - 2			Jarrie-Champ	5 - 1	04/02	E	Seyssins	5 - 2		D	Touvet-Terrasse	11 - 2		4	12	29	7	+ 22
Bilieu	D2	A	4	D	St-Martin d'Hères	5 - 3		D	Deux Rochers 2	5 - 4		D	Eybens	3 - 2		E	Umicore	4 - 8		4	9	17	17	0
Deux Rochers 1	D1	B	7	E	Touvet-Terrasse	5 - 3	Rejoué (0-3 Forfait)	D	Fontaine Les Iles	8 - 3		E	St-Martin d'Uriage 1	6 - 2		D	St-Martin d'Uriage 2	3 - 0		4	12	22	8	+ 14
Deux Rochers 2	D2	A	5	D	Eybens	5 - 2		E	Bilieu	4 - 5		E	Métropolitains	3 - 12		E	St-Martin d'Hères	5 - 6		4	3	17	25	- 8
Eybens	D1	A	1	E	Deux Rochers 2	2 - 5		D	Umicore	3 - 4		E	Bilieu	2 - 3		D	Métropolitains	6 - 9		4	0	13	21	- 8
Fasson	D1	B	8	D	St-Paul-de-Varces	0 - 5	Pénalité (3-5)	D	St-Martin d'Uriage 1	3 - 8		E	Touvet-Terrasse	5 - 6		E	Seyssins	6 - 7		4	0	14	26	- 12
Fontaine Les Iles	D2	B	10	D	St-Martin d'Uriage 1	4 - 2		E	Deux Rochers 1	3 - 8		E	St-Paul-de-Varces	6 - 6		D	Jarrie-Champ	1 - 6		4	4	14	22	- 8
Jarrie-Champ	D1	C	13	D	Seyssins	3 - 1			Abbaye	1 - 5	04/02	E	St-Martin d'Uriage 2	2 - 5		E	Fontaine Les Iles	6 - 1		4	6	12	12	0
Métropolitains	D1	A	2	D	Umicore	12 - 3		D	St-Martin d'Hères	5 - 7		D	Deux Rochers 2	12 - 3		E	Eybens	9 - 6		4	9	38	19	+ 19
Seyssins	D2	C	16	E	Jarrie-Champ	1 - 3		E	St-Martin d'Uriage 2	0 - 3		D	Abbaye	2 - 5		D	Fasson	7 - 6		4	3	10	17	- 7
St-Martin d'Hères	D1	A	3	E	Bilieu	3 - 5		E	Métropolitains	7 - 5		D	Umicore	5 - 0		D	Deux Rochers 2	6 - 5		4	9	21	15	+ 6
St-Martin d'Uriage 1	D1	B	9	E	Fontaine Les Iles	2 - 4		D	Fasson	8 - 3		D	Deux Rochers 1	2 - 6		E	St-Paul-de-Varces	4 - 6		4	3	16	19	- 3
St-Martin d'Uriage 2	D2	C	17	E	Abbaye	2 - 8		D	Seyssins	3 - 0		D	Jarrie-Champ	5 - 2		E	Deux Rochers 1	0 - 3		4	6	10	13	- 3
St-Paul-de-Varces	D2	B	11	E	Fasson	5 - 0	Pénalité (5-3)	E	Touvet-Terrasse	4 - 4		D	Fontaine Les Iles	6 - 6		D	St-Martin d'Uriage 1	6 - 4		4	8	21	14	+ 7
Touvet-Terrasse	D2	B	12	D	Deux Rochers 1	3 - 5	Rejoué (0-3 Forfait)	D	St-Paul-de-Varces	4 - 4		D	Fasson	6 - 5		E	Abbaye	2 - 11		4	4	15	25	- 10
Umicore	D2	A	6	E	Métropolitains	3 - 12		E	Eybens	4 - 3		E	St-Martin d'Hères	0 - 5		D	Bilieu	8 - 4		4	6	15	24	- 9
Villeneuve	D1	C	14	Forfait Général				Forfait Général				Forfait Général				Forfait Général				Forfait Général				
Vérifications				8	63 - 63		7	67 - 67		8	70 - 70		8	84 - 84		64	32 - 284		284					

Coupe de l'Isère, Senior à 8 et Entreprise

1/2 finales. Deux Rochers 1 (D1) vs Abbaye (D2) et Métropolitains (D1) vs Saint-Martin d'Hères (D1) : matches annulés. Coupe annulée.

Coupe de l'Isère Repêchage, Senior à 8 et Entreprise

1/2 finales. Saint-Martin d'Uriage 2 (D2) vs Saint-Paul-de-Varces (D2) et Bilieu (D2) vs Jarrie-Champ (D1) : matches annulés. Coupe annulée.

COUPE DE L'ISERE FUTSAL-ENTREPRISE-LOISIR

Coupe annulée.

PALMARES - SAISON 2019-2020

Championnat, Foot Entreprise à 11, poule D1

Champion : AIR LIQUIDE.

Podium : GSE et CD Varces.

Championnat, Senior à 8 et Entreprise, poule D1

Champion : JARRIE-CHAMP.

Podium : Métropolitains et Deux Rochers 1.

Championnat, Senior à 8 et Entreprise, poule D1

Champion : ABBAYE.

Podium : Touvet-Terrasse et Virieu.

Coupe de l'Isère, Foot Entreprise à 11

annulée.

Coupe René Laffont (Coupe de l'Isère, Repêchage Foot Entreprise à 11)

annulée.

Coupe de l'Isère, Senior à 8 et Entreprise

annulée.

Coupe de l'Isère, Repêchage Senior à 8 et Entreprise

annulée.

Coupe de l'Isère, Futsal-Entreprise-Loisir
non disputée.

Challenge du Fair-Play, Foot à 11
annulé.

Challenge du Fair-Play, Foot à 8
annulé.



SAISON 2020-2021

Réunion d'avant saison Commission, Foot Entreprise

Sous réserve disponibilités (salle, conditions sanitaires, etc).

La réunion d'avant saison organisée par la Commission Foot Entreprise est programmée au **mercredi 16/09/2020** à 19h00 au siège du District.

Toutes les équipes participant à nos compétitions (foot à 11 + foot à 8 senior et entreprise) sont cordialement invitées.

Rappel : les règles sanitaires liées au Covid-19 seront à respecter (distanciation, port du masque obligatoire, gel, etc.).

Début des compétitions organisées par la Commission Foot Entreprise : 05/10/2020.

Coupe Nationale Foot Entreprise (Foot à 11)

Equipes engagées : Air Liquide, Belledonne et GSE.



COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

Présents : MM. BOULORD,

Absents excusés : Mme BLANC MM. ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN, BONO

COURRIERS

C.V.L. 38 : Accord pour votre entente en U16-U17.

Utiliser le papier de demande d'ententes pour confirmer.

A.S.F. PORTUGAIS : 3 joueurs U9 maximum peuvent évoluer dans une équipe U10-U11.

ECHIROLLES : une U14 ne peut jouer en U18F à 11.

SURCLASSEMENT

U17G en SENIORS et U20 U16F et U17F EN SENIORS

Il n'y a plus d'obligation mais il est conseillé d'aller consulter un médecin fédéral.

Le dossier de surclassement peut être visé par le médecin de son choix.

Toutefois, Il faut prendre un médecin susceptible de pouvoir faire tous les examens demandés dans le dossier car le

tracé de l'électrocardiogramme doit obligatoirement être fourni avec le dossier.

C'est la commission médicale de la LIGUE qui valide, en dernier lieu, le dossier pour autoriser le licencié à pratiquer dans la catégorie supérieure voulue.

Dossiers : Ligue AuRAFOOT Onglet « Documents » Licences demande de surclassement.

EDUCATEURS D1 -D2

RAPPELS à tous les clubs

Art 21-2-1-c et 21-2-2-b

Les clubs de ces divisions doivent déclarer un éducateur fédéral titulaires au minimum du CFF3 (ou de ses anciennes appellations) comme éducateur principal dans footclubs avant le premier match de championnat.

Celui-ci doit avoir une licence d'éducateur fédéral ou une licence technique.

Ci-dessous, la liste des clubs n'ayant pas déclaré d'éducateur dans « FOOTCLUBS ».

Attribuer à cet éducateur, l'équipe qu'il va encadrer.

Nom Prénom

Fonction	▲Catégorie	Equipe	▲Nom	▲Date début
Entraîneur Principal	Toutes	Toutes	Indiquer l'équipe : Séniors 1, Séniors 2	01/07/2019

◀ De 1 à 1 sur 1 ▶

D1A	D1B	D2A	D2B	D2C
VILLENEUVE	CROLLES	U.O.P.	LA SURE	COLLINES
	ECHIROLLES 3		RO-CLAIX	DOMENE
	NIVOLAS			FARAMANS
	REVENTIN			O ST MARCELLIN 2
	VALLEE DU GUIERS 2			TUNISIENS SMH
				VILLEFONTAINE

ENTENTES

Article 2 - Ententes entre clubs / REGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES DISTRICT DE L'ISERE /

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LAuRAFoot fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces «Ententes».

La demande est adressée au District concerné et doit comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs. Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
U20				
1.20	C.A. GONCELIN	A.S. GRESIVAUDAN		C.A. GONCELIN
2.20	E.C.B.F.	E. FOOT des ETANGS		E.C.B.F.
3.20	OL. NORD-DAUPHINE	ARTAS-CHARANTON-NAY	BEAUVOIR ROYAS	OL NORD-DAUPHINE
U 17				
1.17	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.
2.17	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.
3.17	ARTAS-CHARANTON-NAY	OL NORD-DAUPHINE	BEAUVOIR ROYAS	ARTAS-CHARANTONNAY
4.17	CASSOLARD PASSA-GEOIS	F.C VIRIEU-VALON-DRAS		CASSOLARD PASSAGEOIS
5.17	E.S. IZEAUX	F.C. BREZINS	RIVES SPORTS	E.S. IZEAUX
6.17	O. COMMELLE	F.C LIERS	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE
7.17	MJC FOOT ST HILAIRE	ST SIMEON		MJC FOOT ST HILAIRE
8.17	U.S BEAUREPAIRE	FORMAFOOT B.V.	U.S. THODURE	U.S BEAUREPAIRE
U15				
1.15	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.
2.15	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.
3.15	OL. NORD-DAUPHINE	ARTAS-CHARANTON-NAY	BEAUVOIR ROYAS	OL. NORD-DAUPHINE
4.15	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS
5.15	CASSOLARD PASSA-GEOIS	F.C VIRIEU-VALON-DRAS		CASSOLARD PASSAGEOIS
6.15	F.C LIERS	O. COMMELLE		F.C LIERS

7.15	U.S. BEAUREPAIRE	U.S. THODURE		U.S. BEAUREPAIRE
8.15	F.C. BREZINS	E.S. IZEAUX		F.C. BREZINS
U13				
1.13	ST CHABONS	A.S. OYEU		ST CHABONS
2.13	BEAUVOIR ROYAS	ARTAS-CHARANTON-NAY		BEAUVOIR ROYAS
3.13	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE		C.S. FARAMANS
4.13	A.S. SEREZIN	F.C. MEYRIE		A.S. SEREZIN
U11-U10				
1.11	ST CHABONS	A.S. OYEU		A.S. OYEU
2.11	C.A. GONCELIN	1,2,3 BOUGE		C.A. GONCELIN
3.11	F.C. MEYRIE	A.S. SEREZIN		F.C. MEYRIE
FEMININES à 8 SENIORS				
1.SF8	A.S.F. BOURBRE	U.S. PONTOISE		A.S.F. BOURBRE
2.SF8	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES
3.SF8	FORMAFOOT B.V.	F.C. BREZINS		FORMAFOOT B.V.
FEMININES à11 SENIORS				
1.SF	A.S.F. BOURBRE	U.S. PONTOISE		A.S.F. BOURBRE
2.SF	VOUREY SPORTS	VOUREY FOOT		VOUREY SPORTS
VETERANS				
1.V	E.S. IZEAUX	V.F.C. SILLANS		E.S. IZEAUX

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD 06 31 65 96 77



COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

Réunion du 8 SEPTEMBRE 2020

Présents : A. Brault / G.Bouat / D. Marchal / B.Buosi / C. Maugiron / D. Guillard / M. Vachetta.

Excusé : / A. Remli.

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

US GIERES : Pour les plannings des rencontres : Vous allez sur le site du district cliquez sur documents, puis sur formulaires divers.

U10/U11

RAPPEL DE LA COMMISSION : Seulement trois U9 sont autorisées à évoluer en U10.

Responsable : Claude MAUGIRON : 07/77/20/18/86.

U13

Niveau 1 poule E : Supprimer BEAUREPAIRE 1, intégrer LCA 1.

Niveau 2 poule H : Supprimer LCA 1, intégrer TULLINS 1.

Niveau 2 poule H : Supprimer RIVES 2, intégrer COTE ST ANDRE 2.

DOLOMIEU 2 vous êtes en poule L D2.

Niveau 3 : engagement jusqu'au 14/09.

Responsable. Daniel Guillard 06 87 34 22 88.

U15

Courriers Clubs : Mistral, St André le Gaz, Domarin.

D1 Poule B : Mistral intègre cette poule en lieu et place d'Echirolles Surieux.

DOMARIN : nous notons que vous n'avez qu'une équipe.

ST ANDRE LE GAZ : nous notons que vous mettez votre équipe U15 en sommeil cette saison.

COMPOSITION DES POULES DE D3

Poule A : Rachais, Touvet Terrasse, St Martin d'Uriage, Goncelin, Domene, Grèsivaudan.

Poule B : Bajatière, Mistral 2, St Martin d'Hères 2, Seyssins 3, FC2A 2.

Poule C : Bourg d'Oisans, Claix 2, Sud Isère 2, Notre Dame de Mésage, Jarrie Champ, Pont de Claix.

Poule D : Eybens 3, Gières 2, Manival 3, Pays d'Allevard, St Hilaire du Touvet.

Poule E : Villeneuve, Fontaine, Seyssinet 2, GF38 Filles, Deux Rochers 2.

Poule F : Moirans, Ro-Claix, Vinay, Tullins, Brézins, Formafoot Bievre Valloire.

Poule G : LCA Foot 38, La Sure, Voiron-Moirans, Rives, St Siméon de Bressieux.

Poule H : St Hilaire de la Cote, Liers, Nivolas, Faramans, Vareze.

Poule I : Balmes Nord Isère, Cremieu, Cessieu, Cassolard Passageois, Vézeronce-Dolomieu 2.

Poule J : Vallée du Guiers 3, ECBF, Tignieu - Jamezieu, Chabons, La Batie Montgascon.

Poule K : Estrablin, Reventin 2, MOS 3R 3, Olympique Nord Dauphiné, UNIFOOT.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U17

Courrier : LCA / VINAY Enregistré.

Composition des poules D3 :

Poule A : Pontcharra, Versoud, Usvo 2, Abbaye, Villeneuve, Saint Martin Uriage.

Poule B : Vallée Gresse 2, Jarrie champ, Eybens 4, Mistral, Claix, Poisat.

Poule C : Saint Marcellin 2, Tullins, Vinay 1, Moirans, Chatte.

Poule D : Quatre Montagnes, Deux Rochers 2, Saint Joseph de Riviere, Fc2a 2, Fontaine, Seyssins 3.

Poule E : ECBF, LCA 1, Commelle, Vinay 2, Izeaux.

Poule F : Cessieu, Corbelin, Vallée du Guiers 2, Cassolard Passageois, LCA 2.

Poule G : Cremieu, Vallee bleue, Vallee hien, Unifoot, Domarin 2.

Poule H : Reventin 2, Tignieu Jameyzieu, Cvl 38, Vareze, Saint Maurice Exil 2, Artas Charantonay. 2.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38.

U20

D1 : Les équipes de l'USVO Grenoble et de la Côte St André sont incorporées dans ce niveau. De ce fait la poule passe à 14 équipes et le calendrier sportif est refait sans modification pour la 1^{er} journée

D2 : Composition des 2 poules

Poule A : ASIEG, Crolles, 2 Rochers, Pontcharra, Jarrie-Champ, Manival 2, Moirans, Pont de Claix, Sassenage, St Martin d'Hères, St Paul de Varces, Ver Sau.

Poule B : Cessieu, Charvieu, MOS 3R, Nivolas, St André Le Gaz, La Sure, Tignieu-Jameyzieu, Tour St Clair, Vallée de l'Hien, Vallée du Guiers, ECBF, St Marcellin 2.

Responsable G. BOUAT, tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

CLUBS :

CS MIRIBEL : Nécessaire a été fait.

US REVENTIN : Après vérification sur Footclubs, vous n'avez pas formulé de demande particulière concernant le jumelage ou l'alternance de vos équipes seniors.

Les calendriers étant effectués la commission est au regret de donner une suite à votre demande.

US BOUCHAGE D4 Poule D : La commission vous déclare « forfait général » avant le début du championnat.

La poule concernée ne change pas.

D5 : Composition des poules

Poule A : Abbaye, Champagnier 2, Claix 2, 4 Montagnes, St Georges de Commiers 2, St Martin Hères 3, Sud Isère 2, Grenoble Dauphiné, Versoud 2, Villeneuve 2, Exempt 1.

Poule B : Chatte 2, FC2A 2, Moirans 2, Sassenage 3, 2, St Lattier 2, St Siméon 2, Tullins 2, UOP 2, Vourey

1, Voiron_Moirans, Exempt 2.

Poule C : Bizonnes 2, BOSS 2, Chabons 2, Commelle, ECBF 2, LCA Foot 2, Oyeu 2, St Hilaire de la Côte 2, Vourey 2, St Joseph de Rivière, Exempt 3.

Poule D : ASCOL 2, Balmes NI 3, Batie Montgascon 3, Cassolard Passageois 2, Corbelin 2, Dolomieu 3, Les Avenières 2, St Geoire 2, Velanne 2, Chirens 2, Virieu valondras, Exempt 4.

Poule E : Bourgoin ASP 2, Cessieu 2, Balmes NI 3, Corbelin 3, Nivolas 2, Ruy 3, St André 3, Tignieu 2, Unifot 3, Vallée Hien 3, Exempt 5.

Poule F : Agnin 2, Artas Charantonay, Beaurepaire 2, Beauvoir 2, Cheyssieu 2, Collines 2, Estrablin 3, Eyzin St Sorlin 2, MOS 3R 4, Turcs de la Verpillière 2, Varèze 3.

M. VACHETTA Président



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 08/09/2020

Présents : Mr. M. VACHETTA, J. SABATINO, J. DA CUNHA VELOSO, F. NARDIN.

Excusés : C. FARRAT, D. FRANZIN.

COURRIERS

ARBITRES :

Karim ABBOU : En application de l'article 33-c du statut de l'arbitrage, vous pourrez représenter le club de votre choix lors de la saison 2020/2021.

Oussama CHAHBOUNE : En application de l'article 33-c du statut de l'arbitrage, vous pourrez représenter le club de votre choix lors de la saison 2020/2021.

Habib MEKKI : En application de l'article 33-c du statut de l'arbitrage, vous pourrez représenter le club de votre choix lors de la saison 2020/2021.

CLUBS :

ST MARTIN D'URIAGE, CHATTE, REVENTIN : La commission des arbitres fera paraître sur le PV du District de l'Isère les dates et le lieu de la formation prévue en OCTOBRE.

REVENTIN : La saison 2019/2020 vous aviez une équipe U18 en catégorie D1, cette catégorie vous obligeait à avoir au club un jeune arbitre au 31 Janvier 2020 que vous n'aviez pas.

La catégorie U17 remplace la catégorie U18 .

En catégorie jeunes vous êtes en infraction dès la saison 2020/2021 uniquement pour l'équipe U17 D1 « quatre mutés maxi dont éventuellement 2 hors délai ».

VEZERONCE HUERT : La commission entérine la demande de muté supplémentaire en catégorie seniors féminine.

AS VER SAU : La commission entérine la demande de muté supplémentaire en catégorie U17 D1.

VALLEE DU GUIERS : La commission entérine l'année sabbatique de votre arbitre Mr Malik CHAIB DRAA pour raison étudiante.

AJAT VILLENEUVE : Prenez note de la démission de votre club des arbitres Mr Karim ABBOU, Oussama CHAHBOUNE, Habib MEKKI en application de l'article 33-c du statut de l'arbitrage.

RAPPEL DES CLUBS EN INFRACTION AU 28 FEVRIER 2020 APPLICABLE SAISON 2020/2021

SENIORS

Ni-veau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquants	Infraction	Mutés
D1	CHATON ESTRABLIN	534255	1+21 et 1M	1M	1 ère	4
D1	FC LE VERSOUD	504450	1+21 et 1M	1M	1 ère	4
D2	CS FOUR	537188	1 Arb	1 Arb	1 ère	4
D2	FC ARTAS CHARANTONNAY	563835	1 Arb	1 Arb	2 ème	2
D2	AS GRESIVAUDAN	550152	1 Arb	1 Arb	2 ème	2
D2	RUY MONTCEAU	534262	1 Arb	1 Arb	3 ème	0 et article 47-2.
D3	FC VIRIEU / VALONDRAS	560144	1 Arb	1 Arb	1 ère	4
D3	FC VALLEE DE L'HIEU 38	581969	1 Arb	1 Arb	1 ère	4
D3	AMC POISAT	547135	1 Arb	1 Arb	2 ème	2
D3	AMS CHEYSSIEU	534738	1 Arb	1 Arb	3 ème	0 et article 47-2.
D4	ASCOL FOOT 38	553348	1 Arb	1 Arb	1ère	4
D4	ES IZEAUX	529477	1 Arb	1 Arb	1ère	4
D4	NOTRE DAME DE MESSAGE	534245	1 Arb	1 Arb	1ère	4
D4	US CHATTE	519932	1 Arb	1 Arb	1ère	4
D4	JS ST GEORGOISE	511676	1 Arb	1 Arb	1ère	4
D4	ENT PIERRE CHATEL	504533	1 Arb	1 Arb	2 ème	2
D4	FC MOIRANS	581674	1 Arb	1 Arb	2 ème	2
D4	US CASSOLARD PASSA-GEOIS	552639	1 Arb	1 Arb	3 ème	0 et article 47-2.

JEUNES

Ni-veau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquants	Infraction	Mutés
U 17	FC DEUX ROCHERS		1 Ja	1 Ja	1 ère	4
	FC 2A		1 Ja	1 Ja	1 ère	4
	USVO GRENOBLE		1 Ja	1 Ja	1 ère	4
	FC ISLE D'ABEAU		1 Ja	1 Ja	1 ère	4
	FC REVENTIN		1 Ja	1 Ja	1 ère	4
U 15	FC SUD ISERE		1 Ja	1 Ja	1 ère	4

ARTICLE 47-2 Du règlement fédéral du statut de l'arbitrage :

1. Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Dossier arbitres non à jour au 08/09/2020

ARBITRE	CLUBS	Demande de licence Faite	Dossier médical Envoyé	Dossier médical incomplet
ABBOU Hatim	Fc La Cote St André	OUI	OUI	X
BONNAIRE Valentin	Fc La Tout St Clair	OUI	OUI	X
BOUTRIG Nasreddine	As Poncharra	OUI	OUI	X
CHERKAOUI Akram	Gf 38	OUI	OUI	X
D'APPEL Didier	Fc Sud Isère	OUI	OUI	X
DEMIR Semih	Us Gieres	OUI	OUI	X
DJEGHDIR Mehdi	Gf 38	OUI	OUI	X
GIANOGLIO Mickael	Fc La Tout St Clair	OUI	OUI	X
HYZENJ Amir	Fc Bourg D'Oisans	OUI	OUI	X
LEROUX Steve	Fc Chirens	OUI	OUI	X
MOUELEF Ylies	Fc Iles D'Abeau	OUI	OUI	X
REBAYA Mohamed	As Fontaine	OUI	OUI	X
SAIDIA Kamel	Fc Deux Rochers	OUI	OUI	X
SEYREK Erek	Fc Bourgoin-Jallieu	OUI	OUI	X
THALI Ali	Usvo	OUI	OUI	X
TRICOT Victor	MOS 3R	OUI	OUI	X
VAZ Fernando	Fc St Quentin Sur Isère	OUI	OUI	X
JALLAMION Olivier	Us La Batie-Divisin	OUI	OUI	X
AIDOU Sami	Us Jarrie-Champ	OUI	NON	
ANNE Angelika	As De La Bourbre	OUI	NON	
ARAB Amine	Fc Seyssins	OUI	NON	
ARAUJO DA SYLVA Manuel	Rives Sports	OUI	NON	
AUGUSTE Denis	Us Reventinoise	OUI	NON	

AZOUZ Arafat	Fc Vallée De La Gresse	OUI	NON	
BATELIER Mickael	Fc Crolles- Bernin	OUI	NON	
BOUTALEB Mohamed	Canton De Vinay	OUI	NON	
CECEN Mehmethan	Fc Turcs La Verpillière	OUI	NON	
DE CARVALHO Georges	LCA Foot 38	OUI	NON	
FARES Mourad	As St Lattier	OUI	NON	
HERIVALT Alexis	ES Bizonnes	OUI	NON	
SAHIN Bunyamin	Fc Turcs La Verpillière	OUI	NON	
YLMAZ Ahmet	Fc Bourgoin-Jallieu	OUI	NON	
MAMIS Jeremy	Us Gieres	NON	OUI	
ARSLANTAZ Deniz	Indépendant	NON	OUI	
SULEK Ali	Us La Batie-Montgascon	NON	OUI	
ALI Imbada	US St Antoine	NON	NON	
BAYLE Maxence	Fc Artas Charantonay	NON	NON	
BOUGUELMOUNA Abdelmadjid	Frogès OC	NON	NON	
BOUHRIDA Badr	St Simeons Sports	NON	NON	
DURSUN Ayhan	Us Creys-Morestel	NON	NON	
DUTOUR Léane	Gf 38	NON	NON	
EL AKRICHE Béchir	Joga Futsal	NON	NON	
GARNIER Evann	Fc La Tout St Clair	NON	NON	
GEORGY Jérôme	Claix Foot	NON	NON	
GHARBI Aymen	Tunisiens St Martin D'Heres	NON	NON	
GINET Guillaume	Fc La Tout St Clair	NON	NON	
GIROUD Raphael	As De domarin	NON	NON	
GUFFROY Lucie	Fc Bourgoin-Jallieu	NON	NON	
GUILLOT Farah	Fc Deux Rochers	NON	NON	
HAGLI Georges	Es De Manival	NON	NON	
HAJJANE Lahoucine	Fc Tignieu-Jamezieu	NON	NON	

HAMOU Ahmed	Us Jarrie-Champ	NON	NON	
HAUTCOEUR Thomas	As Versau	NON	NON	
HUREL PECHIODAT Motgan	OI Les Avenieres	NON	NON	
LACHRAF Aadil	As Susville Matheysine	NON	NON	
LANGLOIS Jérôme	Us Gieres	NON	NON	
LATIRIS Jamal	Ac Seyssinet	NON	NON	
LUPOT Gerald	Fc Vallee De La Gresse	NON	NON	
MARGARON Maud	Fc La Cote St André	NON	NON	
MERLIN David	OI St Marcellin	NON	NON	
MIMOUN Amar	Fc Vallee De La Gresse	NON	NON	
PEREIRA Emerik	As Vezeronce Huert	NON	NON	
RAHIS Dylan	Cs Nivolat	NON	NON	
SAINT FORT Robert	Cs Voreppe	NON	NON	
TEL BOIMA Maceo	Gf 38	NON	NON	
TEPPOZ Anthony	Domene	NON	NON	

Le Président
Michel VACHETTA

Le secrétaire
Florent NARDIN